

CORPORATION
DU MÉRITE SPORTIF ET CULTUREL
de VANIER

DEMANDE DE BOURSE (version juin 2014)

La Corporation du mérite sportif et culturel de Vanier a pour objectif de venir en aide à des jeunes du District de Vanier qui se retrouvent dans des situations financières difficiles et qui aimeraient s'inscrire à une activité sportive et culturelle programmée par les corporations de loisir.

Procédure

1. Rôle des parents

- S'informer de l'endroit où se donnera l'activité et de la date du début de la période d'inscription.
- Remplir le présent formulaire d'aide financière (verso).
- Prendre rendez-vous avec Mme Nicole Demers, à la Ruche Vanier, 261 ave du Chanoine Côté, Québec QC, G1M 3J1 en communiquant au 418-683-3941
- Inscrire son enfant auprès de l'organisme qui offre l'activité et joindre la photocopie de sa demande financière au formulaire d'inscription.
- Défrayer le montant du frais à payer par le parent demandeur tel qu'il apparaît au formulaire et représentant la contribution du parent demandeur.

2. Pour être admissible à une bourse, l'enfant doit résider dans Vanier au moment de l'inscription.

3. À compter de l'inscription pour les Loisirs d'automne /hiver 2014, La Corporation du Mérite sportif et culturel de Vanier applique les nouvelles règles suivantes relativement aux montants accordés lors des inscriptions aux Loisirs pour toutes les sessions de loisirs incluant le Toucamp.

Pour les sessions Automne, Hiver et Printemps :

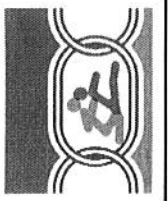
- Un enfant a droit par session à un rabais de 30 \$ du coût de l'inscription de l'activité de son choix.
- Si l'enfant ne participe à aucune activité pour une session donnée, il perd ce rabais. Ce rabais ne peut pas être cumulable ou ajouté à une session subséquente.
- Tous les autres coûts inhérents à l'activité ne sont pas subventionnés.
- Total admissible pour un enfant qui participe à une activité loisir pendant les 3 sessions de 90 \$ maximum pour un même enfant. Maximum : Une seule activité subventionnée par enfant par session.

Pour la session Été (communément appelé Le Toucamp) :

- Un enfant a droit à un rabais de 50 \$ du coût de l'inscription à cette activité.
- Si l'enfant ne participe à cette activité estivale, il perd ce rabais. Ce rabais ne peut pas être ajouté à toute autre session subséquente.
- Tous les autres coûts inhérents à l'activité ne sont pas subventionnés.

Pour les 4 sessions annuelles :

- Les coûts relatifs au transport de l'enfant ne sont pas subventionnés.
- Un même enfant a droit à une subvention annuelle maximale de 140 \$.
- En raison de contraintes financières, en tout temps, la Corporation se réserve le droit de mettre fin aux subventions accordées aux enfants ou de continger le nombre de subventions qui seront accordées.



CORPORATION
DU MÉRITE SPORTIF ET CULTUREL
de VANIER

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE (Version juin 2014)

Marche à suivre : Remplir tous les espaces de ce formulaire et suivre la procédure énoncée au recto.

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Activité	Coût	Frais de la Corporation	Frais à payer du parent
TOTAL					

Adresse : _____ APP. _____ Code postal : _____

Téléphone : code régional : _____ - _____ - _____ Autre téléphone : _____ - _____ - _____ Résidant à Vanier depuis : _____

Nom et prénom du Père : _____ Nom et prénom de la mère : _____

Raison de la demande : _____

J'accepte de verser ma contribution en tant que parent demandeur au moment de l'inscription à l'organisme concerné.

Signature du parent demandeur : _____ Date : _____

NOTE : Le parent demandeur reconnaît que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. Il ou Elle autorise le délégué désigné de la Corporation du mérite sportif et culturel à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant sa situation financière ou familiale.

COCHEZ LA SESSION VISÉE :

O Automne O Hiver O Printemps (MAXIMUM : 30\$ par enfant)

O Été Toucamp (MAXIMUM : 50\$ par enfant)

Maximum : 1 seule activité subventionnée par enfant par session.

ESPACE RÉSERVÉ À LA CORPORATION :